Réf. Farde e-Assemblées : 2716936

N° OJ : **6**

Projet d'Arrêté - Conseil du 08/06/2026

Objet : SJ.- J.53985/G.- Antenne 18-25 du CPAS de la Ville de Bruxelles.- Bilan 2025.

Le Conseil communal,

Considérant que l'Antenne 18-25 du CPAS de la Ville de Bruxelles, créée en 2024, centralise plusieurs services destinés aux jeunes de 18 à 25 ans afin de répondre à leurs besoins sociaux, académiques et de santé mentale. Elle offre un accompagnement transversal;

Considérant que la centralisation de différents pôles d'accompagnement au sein de l'Antenne 18-25 a permis de rationaliser l'accès aux services, d'améliorer la coordination entre intervenants et de maintenir la continuité des soutiens. De plus, la MADO, service délocalisé, complète l'offre des services à destination des jeunes;

Considérant que toutefois, en raison de l'arrêt du subside fédéral « Bien-être psychologiques des jeunes » en 2025, l'Antenne 18-25 a connu une réorganisation de ses activités liée à la suppression du pôle santé mentale;

Considérant qu'il est à noter que pour l'accompagnement social réalisé avec les étudiants, le document annexé dresse un bilan de l'année académique 2024-2025 et non de l'année civile afin de refléter au mieux les besoins et résultats liés à leur parcours d'études;

Sur propostion du Collège des Bourgmestre et Echevins,

Arrête :

Article unique : Prendre pour information le bilan 2025 de l'Antenne 18-25 du CPAS de la Ville de Bruxelles.

Annexes :

Bilan 2025 antenne 18/25 fr (Consultable au Secrétariat des Assemblées)

Synthèse bilan 2025 fr (Consultable au Secrétariat des Assemblées)